

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Conférence  
de presse  
28/01/2008



[www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be)

# Communiqué de presse

## Plan de promotion des attitudes saines : 51 établissements vont recevoir le label « manger bouger »

L'obésité de l'enfant est un problème majeur de santé publique pointé par l'Organisation Mondiale de la Santé. En 20 ans, l'obésité infantile a augmenté de 17% en Belgique. Aujourd'hui, 19% des 9-12 ans présentent un surpoids, et 10 % des adolescents sont obèses. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que si l'obésité apparaît avant la puberté, le risque de persistance à l'âge adulte est de 20 à 50%.

Face à ce constat, le Gouvernement de la Communauté française agit pour améliorer la qualité des apports nutritionnels des enfants et des adolescents. Il souhaite réduire les problèmes liés au poids chez les jeunes et influencer d'autres facteurs de la santé, moins visibles, mais dont l'impact sur le capital santé est énorme.

Pour atteindre leur but, la Ministre-Présidente Marie Arena et les Ministres Fonck et Daerden ont mobilisé leurs compétences en termes de promotion de la santé, d'enseignement et de sport. Les écoles sont directement associées au projet.

Ainsi, en 2007, dans le cadre du « projet grands chefs », 100 ateliers du goût ont été organisés dans les classes, et le personnel des restaurants scolaires a pu suivre 32 « ateliers de cuisine ». Soit plusieurs centaines d'écoles et d'élèves sensibilisés. Toutes les écoles ont également reçu un journal trimestriel reprenant les avancées du plan de promotion des attitudes saines, et quatre formations de quatre après-midi à l'attention du personnel des restaurants scolaires ont été dispersées. Toutes ces initiatives seront reconduites cette année. Un nouveau projet prévu pour 2008 vise également à favoriser la consommation de boissons saines.

Afin de récompenser les établissements scolaires qui favorisent les comportements sains et afin de stimuler les autres, la Ministre Arena a invité les écoles primaires et secondaires tous réseaux confondus, à poser leur candidature, en mars 2007, pour obtenir le label « manger bouger ». Ce label tient compte des propositions des écoles en termes d'actions éducatives et d'offre alimentaire et sportive.

Pour attribuer le label « manger bouger », la Commission d'évaluation, composée notamment de conseillers en alimentation, du personnel des administrations de l'enseignement et de la santé, d'un représentant des parents, d'un représentant des Centres psycho-médico-sociaux et d'un représentant de la Promotion de la santé à l'école, s'est basée sur une série de critères reprenant trois grands axes d'évaluation complémentaires, dans lesquels les volets « manger » et « bouger » sont systématiquement déclinés :

1. L'offre : l'offre alimentaire dans le cadre du restaurant scolaire, l'accès à l'eau, l'offre de fruits et de légumes, alternatives aux en-cas sucrés et gras et aux sodas.
2. Les aspects méthodologiques, pédagogiques et éducatifs : les projets d'établissements, les partenariats, l'implication des élèves, l'implication des parents, le travail éducatif sur les attitudes saines, la réflexion sur la publicité, le marketing et la vente.
3. Le cadre et l'environnement : le lieu et le cadre des repas, le respect de l'hygiène, le cadre du point d'eau, la réflexion sur le développement durable et les choix de consommation.

Au final, 51 candidatures ont été retenues.

La remise des labels 2008 aura lieu dans le cadre de la journée de présentation du Plan National Nutrition Santé ce mercredi 30 janvier.

Les écoles sont encouragées à entreprendre ou à poursuivre leurs efforts dans la promotion des attitudes saines afin d'obtenir ou de renouveler le label « manger bouger » en 2009, le label étant valable une année.

+ **d'infos ?** Jennifer Wuilquot, porte-parole de la Ministre-Présidente Marie Arena, 0475/53.68.42 et [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be)

## Liste des écoles labélisées:

ÉCOLE FOND. AUTONOME	d'Hamme-Mille
ATHÉNÉE ROYAL PAUL DELVAUX	de Ottignies - LLN
ATHÉNÉE ROYAL LIÈGE-ATLAS	de Liège
ATHÉNÉE ROYAL D'ANS	d'Ans
ATHÉNÉE ROYAL VERDI	de Verviers
EFES CF «DE PEU D'EAU»	de Andenne
EF CF EGHEZÉE	d'Éghezée
AR ROBERT GRUSLIN	de Rochefort
ÉCOLE FOND. AUTONOME DE FRASNES	de Frasnes-lez-Gosselies
AR PONT-A-CELLES	de Pont-à-Celles
ÉCOLE FOND. CF + INTERNAT ANNEXÉ	de Martelange
EFACF SIBRET	de Sibret
ATHÉNÉE ROYAL G ET G. GILSON	de Izet
ATHÉNÉE ROYAL	de Mons
INSTITUT TECHNIQUE DE LA CF	de Morlanwelz
INTERNAT POUR ÉTUDIANTS DE TOURNAI	de Tournai
AR FERNAND JACQUEMIN	de Comines
ATHÉNÉE GANENOU	de Bruxelles
ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE	de Nethen
EFLS SAINT-CHRISTOPHE	de Liège
INSTITUT SAINT-JOSEPH	de Ciney
I.M.C.E. ERQUELINNES	d'Erquelinnes
INSTITUT SAINTE-JULIE	de Marche-en-Fam.
INSTITUT SAINT-JOSEPH	de Saint-Ghislain
ÉCOLE DES FRÈRES	de Tournai
ÉCOLE DES ÉTOILES	de Bruxelles
ÉCOLE COMM. LA COLOMBE DE LA PAIX	d'Etterbeek
ÉCOLE COMMUNALE LES MOUETTES	d'Ixelles
ÉCOLE FOND. P 18 «LES ÉTANGS»	de Anderlecht
INSTITUT COMMUNAL MARIUS RENARD	de Anderlecht
ÉCOLE COMMUNALE DU HOMBORCH	de Bruxelles
LA NOUVELLE ÉCOLE	de Bruxelles
ÉCOLE DE L'AMITIÉ	de Wavre-Limal
ÉCOLE COMMUNALE DE JAUCHE	de Jauche
ÉCOLE COMMUNALE DE WANDRE-PONT	de Liège
ÉCOLE COMMUNALE J. BREL	d'Herstal
ÉCOLE COMMUNALE DE XHENDELESSE	de Xhendelesse
ÉCOLE COMM. BAELEN ET MEMBACH	de Baelen
IPES	de Seilles
ÉCOLE PROVINCIAL	de Ciney
ÉCOLE COMMUNALE	de Chimay
ÉCOLE COMM. DE MASNUY-SAINT-JEAN	de Masnuy
ÉCOLE COMMUNALE D'HERCHIES	de Herchies
ÉCOLE COMMUNALE D'ERBISOEUL	de Erbisoeul
LYCÉE TECHN. ET COMMERCIAL PROV.	de Soignies
ÉCOLE COMMUNALE FOND.	de Stenkeerque
LYCÉE PROV. D'ENS. TECHN. DU HAINAUT	de Saint-Ghislain
GROUPE SCOLAIRE DE TERTRE	de Tertre
ÉCOLE FOND. COMMUNALE	de Quaregnon
ÉCOLE COMMUNALE MIXTE	de Lens
INSTITUT ROBERT SCHUMAN	d'Eupen

# Cahier des charges, diffusé aux écoles en vue de la labélisation.

## 1. Qu'est-ce que le label « mangerbouger »?

Dans le cadre de la Politique de promotion des attitudes saines sur les plans alimentaire et physique pour les enfants et adolescents de la Communauté française, il a été décidé par le Gouvernement de la Communauté française d'octroyer un label aux écoles.

Cette labellisation se fondera sur la mise en œuvre d'un projet « attitudes saines » intégré dans le projet de l'établissement qui prendra en compte à la fois les actions éducatives menées ainsi que la qualité et la diversité de l'offre alimentaire et sportive mise, le cas échéant, à la disposition des élèves.

La mise en place de ce label poursuit principalement deux objectifs :

- Valoriser les actions déjà menées par certaines écoles sur cette thématique ;
- Encourager les autres écoles à développer de tels projets.

En effet, il est souvent fait état des effets néfastes de nos nouveaux modes de vie sur la santé des populations. A ce jour, près d'un enfant sur cinq est en surpoids en Belgique et près d'un adulte sur deux.

Nous souhaitons donc, par l'intermédiaire de ce label, inciter les établissements à promouvoir auprès des enfants et des jeunes des comportements favorables à la santé en matière d'alimentation et d'activité physique.

Les projets des écoles labellisées seront ensuite repris sur le site [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be) afin de diffuser et systématiser ces bonnes pratiques.

## 2. Qui peut introduire une demande ?

Les demandes d'attribution du label « mangerbouger » doivent être introduites par le chef d'établissement via le formulaire prévu à cet effet.

## 3. Procédure pour obtenir le label

En janvier 2007, une circulaire d'appel à candidatures a été adressée à tous les établissements scolaires de la Communauté française (tous réseaux et niveaux confondus). Ont été annexés à cette circulaire, le cahier des charges et le formulaire de candidature du label. Ces deux documents sont également disponibles sur les sites [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be) et [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) où une information sur ce label a été insérée.

**Les chefs d'établissements intéressés doivent compléter et renvoyer ce formulaire pour le 16 avril 2007 au plus tard à l'adresse suivante :**

Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Label « mangerbouger »  
Rue Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

## 4. Attribution du label

A partir du 1er octobre 2007, deux conseillers en alimentation saine seront chargés de se rendre sur le terrain afin de constater les bonnes pratiques des établissements qui ont déposé un dossier « label ».

Suite à ces visites, la Commission d'attribution de ce label sera invitée à se réunir afin de sélectionner les établissements auxquels sera octroyé le label.

Les résultats de cette sélection seront annoncés par courrier en novembre 2007.

Les écoles labellisées ou non recevront de la Commission une série de suggestions en matière d'attitudes saines.

Les labels seront remis lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu en décembre 2007.

## 5. Durée de validité du label

Le label sera attribué aux écoles avec une durée de validité d'une année, renouvelable lors du prochain appel à candidatures.

Pendant cette période, il sera évidemment demandé aux établissements labellisés de poursuivre leur projet.

## 6. Composition de la Commission d'attribution

**La commission chargée d'attribuer les labels sera composée :**

- De l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;
- De la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ;
- De la Direction générale de la Santé ;
- De la Direction générale du Sport ;
- D'un représentant des centres psycho-médico-sociaux (CPMS) ;
- D'un représentant des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) ;
- D'un représentant des centres locaux de promotion de la santé (CLPS) ;
- D'un représentant d'un service communautaire de promotion de la santé ;
- D'un représentant d'une asbl active en matière de promotion de la santé ;
- D'un représentant de chaque Fédération d'association de parents ;
- D'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- D'une diététicienne.

## 7. Critères d'attribution : label « mangerbouger »

Pour attribuer le label « mangerbouger », la Commission d'attribution se basera sur divers critères repris ci-après.

Ces critères sont reflétés en détails dans le formulaire de candidature qui est joint à la présente.

**Ils sont regroupés en trois axes complémentaires, dans lesquels les volets « manger » et « bouger » seront systématiquement déclinés :**

1. L'offre ;
2. Les aspects méthodologiques, pédagogiques et éducatifs ;
3. Le cadre et l'environnement.

Une attention particulière sera apportée par la Commission à la cohérence entre ces trois axes.

**Ces critères seront tous examinés à la lumière d'indicateurs précis, qui sont essentiellement :**

- Le caractère démocratique (coût et accessibilité) ;
- Le respect de l'équilibre alimentaire ;
- La prise en compte des caractéristiques des élèves, de leurs habitudes, de leurs goûts, ... ;
- Le caractère innovant et ludique des actions, des projets ;
- Le nombre de classes, d'élèves touchés par les mesures ;
- Le caractère durable (versus ponctuel) des actions ;
- La participation des élèves ;
- L'information, la participation des parents.

Pour concrétiser ces indicateurs, quelques exemples sont fournis ci-dessous, en italiques.

Pour recevoir le label, le projet d'un établissement scolaire ne devra bien évidemment pas répondre à tous ces critères.

Toutefois, deux critères seront considérés comme prioritaires dans l'attribution des labels, à savoir :

- le critère relatif au projet d'établissement,
- le critère concernant la collaboration avec les centres PMS et/ou les services PSE.

## 1. OFFRE

### 1.1. Offre alimentaire dans le cadre de la cantine

L'école propose-t-elle des repas chauds à ses élèves ? Des sandwiches, de la petite restauration ?

L'école est-elle équipée d'un buffet de salades ? D'un self service ?

Tous les élèves, y compris ceux qui prennent un repas tartine, ont-ils la possibilité de consommer de la soupe ? ...

**Par exemple :**

- Les menus planifiés sur quatre semaines respectent-ils les recommandations de fréquence des différents groupes alimentaires, indiqués dans le cahier technique , de manière à offrir une alimentation équilibrée et variée aux élèves ?
- Le prix d'un repas chaud est-il démocratique ?

### 1.2. Accès à l'eau

L'école favorise-t-elle l'accès à l'eau pour ses élèves lors des repas chauds et pendant la journée ?

Quelles mesures sont prises dans ce sens ?

### 1.3. Offre de fruits et de légumes crus

L'école propose-t-elle des fruits et/ou des légumes crus à ses élèves dans le cadre des collations?

A quelles occasions ?

**Par exemple :**

- Les prix des produits sont-ils démocratiques ?
- Les actions incitent-elles à la découverte des saveurs et des goûts par les élèves ?

### 1.4. Alternatives aux en-cas sucrés et gras et des sodas

L'école propose-t-elle des en-cas sucrés et gras et/ou des sodas à ses élèves ? Par quels moyens (distributeurs, petit magasin) ?

Pensez-vous supprimer l'offre de ces produits au sein de votre établissement ?

Existe-t-il des alternatives à ces produits ?

### 1.5. Activité physique

L'école a-t-elle accru les possibilités de faire de l'activité physique pendant les récréations ? Pendant les moments d'accueil extrascolaire ? Comment ?

**Par exemple :**

- L'école propose-t-elle des solutions démocratiques tant au niveau du coût que des possibilités d'accès pour tous les élèves (déplacement, horaires...) ?
- L'école tient-elle compte des préférences des jeunes en matière de loisirs actifs basés sur l'activité physique ?
- La diversité culturelle et sociale des élèves est-elle prise en compte dans l'offre en matière d'activité physique ?

## 2. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS

### 2.1. Projet d'établissement

Quelles réflexions la communauté éducative a-t-elle menées par rapport aux attitudes saines ?  
L'établissement scolaire a-t-elle intégré la dimension attitudes saines (alimentation équilibrée, activité physique) dans son projet d'établissement ?

**Les éléments suivants seront appréciés:**

- la prise en compte des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources ;
- la description des actions concrètes projetées par l'équipe éducative ;
- la cohérence entre ces différentes actions.

De plus, le rapport d'activités annuel fera état des actions concrètes réalisées.

### 2.2. Partenariats

L'école a-t-elle développé un partenariat avec les services PSE et/ou les centres PMS afin d'améliorer l'alimentation et/ou l'activité physique des élèves ? Dans quel cadre ?  
D'autres partenaires ont-ils été sollicités (Clubs sportifs locaux, SPJ, ...)? Lesquels ?

### 2.3. Implication des élèves

Les élèves de votre établissement ont-ils été impliqués dans la réflexion et/ou la réalisation de certaines mesures « attitudes saines » ?

### 2.4. Implication des parents

Les parents sont-ils informés des actions menées en matière d'attitudes saines au sein de votre école ? Sont-ils impliqués activement dans certaines de ces actions ? Comment ?

### 2.5. Travail éducatif sur les attitudes saines

Les élèves de votre établissement sont-ils sensibilisés aux bienfaits des attitudes saines (alimentation équilibrée, activité physique régulière) ?  
Sont-ils informés quant à la diversité dans l'alimentation et dans le mouvement, à la perception des signaux envoyés par leurs corps (faim, satiété, etc.), ... ?  
Des solutions sont-elles envisagées par l'école en termes de travail éducatif avec les élèves pour réduire la consommation des en-cas sucrés et gras et/ou des sodas par les élèves ? Pour augmenter la consommation de fruits et légumes ? ...

### 2.6. Réflexion sur la publicité, le marketing et la vente

L'école possède-t-elle des distributeurs ?  
Si vos enseignants ont recours à des maquettes ou des brochures « pédagogiques » financées par les industries agro-alimentaires, prennent-ils des précautions particulières ?  
Des projets d'éducation développant le sens critique face aux médias publicitaires dans le domaine de l'alimentation sont-ils proposés par l'école ?

## 3. CADRE/ENVIRONNEMENT

### 3.1. Lieu et cadre des repas

Comment et où les repas sont-ils consommés ? Une réflexion sur le cadre et l'ambiance lors de la prise des repas a-t-elle été menée ? Qu'est-ce que l'école a mis en place pour pallier les éventuelles difficultés identifiées ?

**Par exemple :**

- Comment les élèves ont-ils participé à l'amélioration du cadre des repas ?
- Ont-ils émis des avis et des propositions collectives de changement sur l'organisation des temps de midi (repas - récréation) ?

### 3.2. Respect de l'hygiène

Les normes d'hygiène élémentaires sont-elles bien respectées dans les cuisines de l'école, conformément aux prescriptions de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) ?

Les élèves sont-ils invités à se laver les mains avant la prise d'un repas ?

Des réfrigérateurs sont-ils mis à disposition des élèves pour y déposer leurs tartines, leurs collations ? ...

### 3.3. Cadre du point d'eau

L'établissement a-t-il fait un effort afin de rendre le point d'eau agréable et propre ?

### 3.4. Réflexion sur le développement durable et les choix de consommation

Quelles sont les démarches entreprises dans les classes et dans l'école pour réduire les déchets (bouteilles, fontaine d'eau, poubelles, emballages, papier, compost, recyclage...) ?

L'école a-t-elle fait un bilan énergétique (avec, par exemple, Coren, Écoles pour demain) ?

## 4. EXEMPLES

Si vous désirez consulter des exemples de projets en matière d'attitudes saines, nous vous invitons à visiter le site [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be) (rubrique « projets des écoles ») ainsi que les liens utiles qui y sont référencés.

# NOTES